

## LES PRESTATIONS

### ○ **Le logement :**

Mise à disposition d'une chambre comprenant un lit, table, armoire, coffre-fort, télévision, téléphone.

L'eau, l'électricité, le chauffage sont fournis par l'établissement, ainsi que l'entretien de la chambre et des locaux communs.



### ○ **La restauration :**

L'établissement fournit l'ensemble des repas et collations. Des régimes diététiques peuvent être servis sur prescription médicale.



- **Linge :** l'entretien du linge n'est pas assuré par l'établissement.

Un trousseau minimum est nécessaire (contenu indiqué lors de l'admission)



Pour tout renseignement et demande d'inscription vous pouvez contacter :

### **RESIDENCE DU PARC**

Mme SCHUCH Sylvie

Infirmière coordinatrice

Tél : 03 88 28 86 90

Email : [cds.residenceduparc@gmail.com](mailto:cds.residenceduparc@gmail.com)

Le dossier d'admission est à compléter en ligne

via le site **TRAJECTOIRE :**

<https://trajectoire.sante-ra.fr/>



AU FIL DE L'EAU

E.H.P.A.D.

## HEBERGEMENT TEMPORAIRE SPECIALISE MALADIE D'ALZHEIMER

### **EHPAD**

Etablissement Hébergeant des  
Personnes Agées Dépendantes

5 rue Alfred Kastler  
CS 10074  
67382 LINGOLSHEIM CEDEX

03 88 28 86 00

[ehpad.residenceduparc@wanadoo.fr](mailto:ehpad.residenceduparc@wanadoo.fr)



## QU'EST-CE QUE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SPECIALISE ALZHEIMER?

Il s'agit d'un mode d'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans diagnostiquées maladie d'Alzheimer

ou troubles apparentés,  
pour une durée maximale de 90 jours consécutifs ou non sur une année, renouvelable chaque année.

Cette formule s'adresse aux personnes dont le maintien à domicile est rendu momentanément compromis.

Ce mode alternatif d'accueil n'a pas vocation à être prolongé en hébergement permanent.

## LES OBJECTIFS

L'hébergement temporaire doit permettre de répondre au mieux au projet d'accompagnement personnalisé de la personne.

Il permet :

- De soulager les aidants naturels (conjoint, enfants...) garant de longévité du maintien à domicile de la personne âgée
- D'éviter une hospitalisation de la personne en cas d'absence de l'aidant
- De prolonger le maintien à domicile de la personne âgée y compris si elle est en perte d'autonomie
- De servir de transition avant le retour à domicile après une hospitalisation
- De proposer une solution face à une situation de crise, d'isolement
- De pallier l'absence ponctuelle des aidants professionnels à domicile.

## VOTRE ADMISSION

Un dossier d'admission est à compléter auprès de l'établissement qui validera l'inscription.

Lors de l'inscription, un livret d'accueil est remis et les informations relatives aux services proposés dans l'établissement sont transmises.

Le résident signe à son entrée un contrat de séjour spécifique déclinant les conditions financières et générales de cet accueil obligatoirement limité dans le temps.

Les dates d'entrée et de retour à domicile sont fixées d'un commun accord à la signature du contrat.

L'inscription est effective une fois que :

- Le contrat d'hébergement temporaire est signé
- L'intégralité des documents administratifs demandés est fournie
- L'ensemble des informations médicales sont transmises (antécédent médicaux, couverture sociale, mutuelle, liste des rendez vous médicaux prévus durant le séjour...)



## LES TARIFS

Le tarif comprend une prestation hébergement et un forfait dépendance (tarif révisable tous les ans)

### TARIFS APPLICABLES EN 2020

Hébergement : **71,79 €**

Dépendance : **12,98 €**

Hébergement d'urgence : **72,79 €**



Une aide financière ponctuelle de 30 jours maximum de la part du conseil général est possible sous condition de ressources.

## SUIVI MEDICAL

Le suivi médical est assuré par le médecin traitant de la personne, sauf si ce dernier ne veut ou ne peut pas, auquel cas une liste de médecins intervenants dans l'EHPAD sera proposée. Le médecin retenu assurera la prise en charge de ce suivi le temps du séjour.

## EQUIPE SOIGNANTE ET ACTIVITES PROPOSEES

Une équipe composée d'infirmières, aides soignantes, agents hôteliers et animatrice est mise à disposition des résidents de l'hébergement temporaire. Des activités d'animation adaptées du lundi au vendredi sont proposées, telles que activité mémoire, atelier réminiscence, atelier cuisine....